



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONVENTIONS D'OCCUPATION  
PRECAIRE , LOTS 17-31-18-24-20-47-48 DANS  
L'IMMEUBLE SIS 30 A 32 RUE DES LAITIÈRES/1  
BIS AVENUE GEORGES CLEMENCEAU**

**DÉCISION N° DM-24-009  
EN DATE DU 23 JANVIER 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020, donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire, délégué à l'administration générale ;

**VU** la décision DM 23-462 en date du 8 décembre 2023 autorisant la signature d'une convention avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France pour la mise à disposition à disposition à titre précaire des lots 17-18-20-24-31-47-48 sis dans l'immeuble 30 à 32 rue des Laitières / 1 bis avenue Georges Clémenceau à Vincennes (94300) pour une durée maximum de 24 mois (vingt-quatre mois) ;

**CONSIDÉRANT** la politique d'habitation et de relogement de la commune pour accueillir des familles en difficulté dans l'attente du lancement de l'opération d'aménagement;

## D É C I D E

**DE SIGNER** des conventions d'occupation précaire pour les lots sis dans l'immeuble 30 à 32 rue des Laitières / 1 bis avenue Georges Clémenceau avec

Monsieur ILLUNGA, lots 17-31, montant de la redevance mensuelle 400 euros plus 50 euros d'avance sur charges

Madame MERABET lots 18-24, montant de la redevance mensuelle 400 euros plus 50 euros d'avance sur charges

Madame NEPUTO lots 20-47-48 montant de la redevance mensuelle 300 euros plus 50 euros d'avance sur charges.

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20240123-lmc1H11604H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 23/01/2024  
Date de Publication : 23/01/2024

**D'INSCRIRE** ces recettes au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de l'administration  
générale, de la sécurité publique et des affaires  
patriotiques,

***Signé***

**Eric BENSOUSSAN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20240123-lmc1H11604H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 23/01/2024  
Date de Publication : 23/01/2024